

celui qui vit seul, étant donné la situation financière de la famille. Il devrait y avoir moyen d'établir une procédure d'appel, de sorte qu'une personne puisse affirmer, en fournissant certains faits à l'appui, qu'elle devrait toucher tant afin de pouvoir participer à un programme de formation.

Un autre exemple est le cas d'une personne qu'on pourrait refuser d'admettre à un programme de formation parce que, n'ayant pas atteint un certain niveau d'éducation, elle ne répond pas aux exigences de base. Il se peut que cette personne ait des aptitudes énormes comme mécanicien, comme machiniste, ou autre. Il se peut que ce soit une personne au talent inné, le genre de fleur qui a poussé pour s'épanouir en cachette, mais qui n'a peut-être jamais eu l'occasion de recevoir une éducation élémentaire. Elle devrait avoir le droit de signaler au ministère qu'elle a ces aptitudes latentes. Je suis persuadé que le ministre a vu bien des personnes de ce genre, qui ont un potentiel énorme ou des aptitudes latentes qui n'ont jamais été développées au moyen de l'éducation ou d'une formation en cours d'emploi. On ne devrait pas restreindre ce genre de personne à cause d'une interprétation étroite du règlement relatif au programme de formation de la main-d'œuvre. Ces personnes devraient pouvoir en appeler d'une telle décision.

J'aimerais souligner, en troisième lieu, qu'il est nécessaire que le ministre considère sérieusement l'intégration ou le manque d'intégration du genre de formation qu'offrent les programmes de main-d'œuvre et du besoin économique. Nous avons établi une comparaison graphique entre divers programmes de formation et le nombre de personnes qui y participent par rapport au taux de chômage. Le ministre comprend ce que je veux dire. Il y a un rapport positif entre le nombre de participants aux programmes de formation d'une part, et le niveau du chômage d'autre part. Pendant les mois d'hiver, où le chômage touche quelque 600,000 personnes, il y a entre 70,000 et 85,000 personnes qui participent aux programmes de formation. Parfois même, ce chiffre atteint 100,000. Pendant l'été, où le niveau de chômage est nettement inférieur, et je ne parle pas du taux corrigé des variations saisonnières mais du taux réel, le nombre de participants au programme peut baisser à 25,000 ou 30,000. Je pense que le gouvernement a tendance à compenser les variations du niveau de l'emploi en engageant des individus dans des programmes de formation. Je ne pense pas que cela soit une bonne méthode; j'ai entendu le ministre déclarer, et on a cité ses paroles, qu'à son avis, on ne devrait pas engager quelqu'un dans un programme de formation dans le seul but de le rayer de la liste des chômeurs.

Je connais bon nombre de personnes qui ont participé à des programmes de formation année après année alors qu'elles n'avaient aucune chance au monde de trouver une occupation, un métier ou une profession après avoir complété le programme. Voilà une perte d'argent et une perte de temps pour l'individu. Certains disent, et c'est une vieille rengaine, qu'il y a trois ans ils ont participé à tel programme, l'an dernier ils ont participé à tel autre programme, ils participent à un programme d'initiatives locales cet été et l'hiver prochain ils participeront à quel programme de formation à un métier. Cela devient une farce et les personnes en cause le reconnaissent et en rient. Elles reconnaissent qu'on déplace l'accent et qu'on ne prépare pas les ressources humaines à bien cadrer dans notre économie. Le ministre doit étudier de plus près cet aspect de la question et établir des modalités grâce

[M. Lundrigan.]

auxquelles on déterminera les programmes de formation en fonction des besoins du pays.

Le dernier point que j'aimerais soulever, et je suis content de pouvoir le faire avant que nous n'ajournions parce que je sais que le député de Cape Breton-The Sydneys (M. Muir) désire approfondir cette question, c'est qu'il y a un nombre considérable de Canadiens qui ne peuvent pas profiter de ces programmes ni des programmes provinciaux d'enseignement, parce qu'ils n'ont pas le niveau d'instruction requis. Ils ne sont pas admis à l'université, dans les écoles de métiers ou des écoles de perfectionnement, et ils ne peuvent profiter d'aucun programme de formation parce qu'ils n'ont pas un certain bagage scolaire. Cela est généralement dû à leur éducation et à leur milieu social, et c'est une question qui me préoccupe grandement.

Il y a un grand nombre de Canadiens, pauvres pour la plupart, vivant surtout dans des secteurs agricoles, et en particulier dans les régions de l'Atlantique, qui pourraient s'intégrer à la population active s'ils recevaient une formation adéquate. Il doit bien exister un moyen d'aider ces Canadiens à s'améliorer grâce aux programmes de formation. Je suppose qu'ils ne sont pas non plus admissibles à notre actuel programme de formation de la main-d'œuvre.

Je conclurai sur cette remarque, car je sais que mon collègue désire approfondir cette question dans le courant de l'après-midi.

(La séance est suspendue à 1 heure.)

REPRISE DE LA SÉANCE

La séance reprend à 2 heures.

• (1410)

M. John L. Skoberg (Moose Jaw): Monsieur l'Orateur, je n'ai pas eu le plaisir de connaître l'ancien sous-ministre de la Main-d'œuvre et de l'Immigration, mais je connais bien celui qui occupe ce poste actuellement. Il a acquis beaucoup d'expérience dans le domaine du chômage et de la formation de la main-d'œuvre grâce à ses rapports étroits avec la Commission d'assurance-chômage. Il a donc les connaissances nécessaires pour lui permettre d'innover au sein de son ministère. L'expérience qu'il a acquise à l'égard des demandes présentées à la Commission d'assurance-chômage va lui être fort utile dans l'accomplissement de la tâche que le ministre et lui vont entreprendre en instaurant ce nouveau programme.

Si l'on se donne la peine d'examiner le bill tendant à modifier la loi sur la formation professionnelle des adultes, on se rend compte qu'il y aurait beaucoup à dire sur les diverses modifications proposées et l'origine des problèmes qui ont surgi. Nous en avons vu quelques-uns et on nous en a signalé d'autres. Mais comme c'est aujourd'hui vendredi, ce n'est pas réellement le jour propice pour aborder ces questions. D'autant plus que certaines modifications proposées dans le bill nous agréent, surtout celle tendant à réduire la période de trois à un an, que notre parti a recommandée il y a des années lorsque la loi originale fut présentée.

Notre principal souci n'est pas la façon dont les amendements seront appliqués, mais plutôt la question de savoir si on ne laisse pas trop de choses à décider par voie de règlement. Nous sommes tous conscients des rapports étroits entre la main-d'œuvre et le chômage. Le ministre conviendra lui-même, je crois, qu'il faut coordonner les